

ANNEXE au document de réflexion de la Table Ronde 2.2¹

À la recherche des interfaces entre le genre, la famille, la migration et le développement : l'économie et les Chaines mondiales des soins

Cette annexe vient compléter le document de réflexion pour la Table Ronde 2.2 du FMMD intitulé *Migration, genre et famille*. Elle vise à illustrer les liens étroits entre genre, famille, migration et développement à l'aide de l'exemple concret et étendu de l'économie et des chaînes mondiales des soins.

Messages-clé

- Les chaînes mondiales des soins sont un thème de développement du 21^{ème} siècle avec de nombreuses répercussions sur l'équité hommes-femmes et sur la famille ; et pourtant elle ne constitue pas une priorité des politiques de développement.
- Elles concernent les pays d'origine, de transit et de destination dans le contexte des marchés du travail mondialisés et injustes, qui tirent parti des difficiles conditions socioéconomiques et de la marginalisation économique des femmes dans les pays à faibles revenus et des structures inappropriées de soins dans les pays à revenus plus élevés.
- Le travail domestique et les soins sont sous-évalués et peu ou pas réglementés dans le monde. Corriger cette situation dans le droit du travail, c'est corriger un défaut essentiel en matière d'équité hommes-femmes dans les marchés mondiaux du travail.
- La migration des femmes en vue d'un travail domestique est à l'origine des familles transnationales, ce qui transforme la structure et la dynamique des familles délaissées, et appelle l'attention sur la nécessité de services d'assistance et de politiques de regroupement familial dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil .

Définition des Chaines mondiales des soins

Le travail domestique et les soins – cuisine, nettoyage, soins des enfants, etc.-, réalisés dans l'espace privé d'un foyer, entretient et fortifie la famille, y compris ses 'membres actifs,' qui, à leur tour créent une valeur économique et sociale. Le travail domestique repose ainsi sur une base socioéconomique. Généralement confié aux femmes de la famille, il se perpétue grâce aux stéréotypes sexuels qui définissent la femme comme mère nourricière et éducatrice. Il est généralement considéré comme intrinsèque à la nature même des femmes et comme un acte d'amour. Un acte qui n'est pas rémunéré, qui n'est pas inclus dans le PIB du pays et qui est considéré comme non-productif, non-économique et donc pas comme un véritable travail.

Lorsque le travail des soins pénètre la sphère publique du marché, il est assuré, dans le foyer privé, par des travailleurs rémunérés. Lorsque ce travail est fourni en échange d'un salaire, dans le foyer d'un employeur étranger, par des migrants, ce même travail de soins dans le foyer d'origine est assuré par d'autres membres de la famille et/ou par des travailleurs domestiques de classe inférieure, et dans les

¹ Cette annexe a été préparée par Mme Jean D'Cunha, Conseiller mondial sur les migrations pour le Fonds mondial des Nations Unies pour les femmes, UNIFEM (partie de UN WOMEN) et Mme Sylvia Lopez-Ekra, Coordinateur pour les questions de genre et Mme Blandine Mollard, Chargée de projet à l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), en consultation avec la présidence mexicaine et le Coordinateur de la Table ronde 2 du FMMD.

deux cas il s'agit surtout de femmes. Les femmes sont alors intégrées dans des chaînes économiques mondiales des soins, marquées par les différences hommes-femmes et la segmentation des métiers, impliquant une hiérarchie des femmes dans les pays d'origine comme dans les pays de destination.

Au début de la chaîne, il existe une demande non satisfaite de soins. Dans bon nombre de pays développés et de pays à revenus intermédiaires, les soins publics et privés des enfants ou des personnes âgées sont encore insuffisants ou coûteux et ne répondent pas à la demande engendrée par une plus grande participation des femmes au marché du travail, par une répartition inégale des responsabilités des soins, par des profils démographiques changeants, par le souhait de conserver un style de vie et d'entretenir un certain statut social,² ainsi que par la répugnance des citoyens du pays à accepter des emplois domestiques peu payés, demandant peu de qualifications et mal reconnus. S'en suit ainsi une "crise des soins". Pour la classe moyenne et les plus favorisés, le recrutement de travailleurs domestiques étrangers est une solution abordable. Il s'agit pour la plupart de femmes, considérées comme disponibles, dans le besoin, bon marché, dociles et naturellement imprégnées des qualités d'éducatrices et de fées du logis.

Bon nombre de ces femmes, tout au long de la chaîne, ont été dans l'obligation de chercher du travail à l'étranger en raison de l'augmentation de la pauvreté, de l'insécurité de leur moyens d'existence et d'une charge croissante de travail sur des marchés non réglementés. Et à l'extrémité de la chaîne on trouve les foyers transnationaux dont la configuration varie grandement et qui, en l'absence d'une mère, d'une femme ou d'une fille, se voient dans l'obligation d'inventer de nouvelles stratégies et de nouvelles pratiques afin de satisfaire leurs propres besoins de soins.

Même si les principaux flux migratoires du travail domestique allaient du sud (Amérique Latine, Asie du Sud-est, Europe de l'Est, Afrique de l'Est) vers le nord (Amérique du Nord, Europe et Océanie), des flux sud-sud commencent à apparaître, car la demande de travailleurs domestiques étrangers grandit dans les pays à revenu intermédiaire comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Inde et Singapour, qui offrent un meilleur niveau de vie et dans lesquels l'emploi des femmes augmente. Des pays appartenant à plusieurs niveaux de développement font ainsi partie de la chaîne mondiale des soins et peuvent simultanément être des pays d'origine, des pays d'accueil et des pays de transit.

Les tendances des migrations en vue du travail domestique

Les femmes représentent 49% de tous les migrants internationaux³ et la moitié de tous les migrants travailleurs.⁴ On a vu, au cours de ces dernières années, plus de femmes émigrer seules et en tant que principal apporteur de revenu⁵ pour entretenir leur famille. Employées pour des travaux spécifiquement féminins qualifiés ou non, dans les secteurs officiels/informels de services et de manufacture, néanmoins la plus forte concentration de femmes se retrouve aux extrémités les plus basses dans les travaux domestiques et d'accueil. Bien que les données soient rares, l'OIT estime qu'il y a plus de 100 millions de travailleurs domestiques dans le monde et que, dans certaines régions du monde, y compris l'Europe, les pays du Golfe et le Moyen-Orient, les travailleurs domestiques étrangers (en situation régulière ou irrégulière) constituent la majorité.⁶

² Nicola Yeates, (2009). "Globalizing Care Economies and Migrant Workers: Explorations in Global Care Chains" ; et UNIFEM 2005, "Claim and Celebrate Women Migrants Human Rights through CEDAW".

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2009). Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision (Base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2008).

⁴ OIM (2008). *World Migration Report 2008: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*.

⁵ Martin, S. (2005 2004). *World Survey on the Role of Women in Development: Women and International Migration*, UNDESA, Division pour l'avancement des femmes, New York.

⁶ Organisation Internationale du Travail (2010). Conférence internationale du travail, 99ème Session, 2010, Rapport IV(1),

Les femmes continuent néanmoins de se heurter à des obstacles liés à leur sexe, en matière de mobilité, en raison de politiques d'immigration et d'émigration restrictives, y compris les interdictions d'émigration, les conditions discriminatoires de séjour et de travail et l'absence générale de filières légales de migration.

En dépit de la pénurie des données sur les différences d'envois de fonds entre femmes et hommes, y compris des travailleurs domestiques, il est maintenant clair que les travailleuses migrantes sont d'importants acteurs du développement, particulièrement par le biais des fonds qu'elles envoient à leur famille dans leur pays. Aux Philippines, par exemple, où les émigrantes sont majoritaires, et nombreuses sont les travailleuses domestiques, elles apportent plus d'un tiers des 12 à 16 milliards de dollars envoyés tous les ans ; et au Népal, 23% du PIB vient des envois de fonds des femmes.⁷ Des études empiriques menées en Afrique⁸, en Asie⁹ et en Amérique Latine, indiquent des schémas liés au genre dans les transferts de fonds : (a) les envois des femmes sont inférieurs à ceux des hommes en termes absolus mais ils représentent une plus grande proportion de leur revenu et de leur épargne ; (b) les femmes sont autant ou plus régulières que les hommes dans leurs envois ; (c) les envois de fonds des femmes ont tendance à être plus facilement dépensés pour l'éducation, la santé, l'alimentation, les vêtements tandis que ceux des hommes sont plus consacrés à des "actifs productifs".

Le travail domestique n'est généralement pas ou peu réglementé. Ce qui, ajouté au fait qu'il se déroule dans des foyers privés et qu'il concerne des migrantes qui souffrent déjà d'un grand nombre de vulnérabilités, expose les travailleurs domestiques étrangers a) à l'exploitation de la part des agences de recrutement et des employeurs, b) à une discrimination disproportionnée sur le marché du travail, c) à l'exclusion de droits sociaux et juridiques, d) à la violence physique, sexuelle et psychologique, e) aux violations de leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intimité et f) aux restrictions de leur liberté de mouvement et d'association.

Heureusement, les abus et les provocations dont souffrent les travailleurs domestiques sont l'objet de plus en plus de l'attention internationale, ce qui est à l'origine, par exemple, : (a) du Commentaire général sur les travailleurs domestiques migrants du Comité sur la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ; (b) de la recommandation générale No 26 du Comité de la CEEAO sur les travailleuses migrantes (2008) accompagnée de dispositions spécifiques sur les travailleurs domestiques étrangers et (c) d'un projet de Convention sur les travailleurs domestiques et d'une recommandation sur les mécanismes de mise en œuvre par l'OIT. Certains gouvernements ont aussi inscrit de meilleures protections des droits des travailleurs migrants et de l'emploi des travailleurs domestiques étrangers dans leurs lois et politiques d'emploi étranger, comme la loi des Philippines de 1995 sur les travailleurs migrants et les Philippines à l'étranger, la loi du Népal sur l'emploi étranger de 2007, ou le Contrat spécial unifié de travail pour les travailleurs domestiques migrants non-jordaniens.¹⁰

Répercussions sur les différents acteurs des chaînes

Les responsabilités familiales des travailleurs domestiques étrangers ne sont pas interrompues lorsqu'ils travaillent à l'étranger, mais elles revêtent de nouvelles formes qui sont à même de créer des tensions. Curieusement, on considère rarement qu'ils ont leurs propres besoins ou qu'ils ont droit à des soins, et ils endurent parfois pendant longtemps une mauvaise qualité de vie : de mauvais salaires, de longues heures de travail, pas d'accès à une alimentation décente, aux soins de santé, à l'intimité, pas de liberté d'association, abus physiques, sexuels et émotionnels. Ceci a des répercussions directes sur leurs

⁷ Déclaration de M. Bhattarai, Ministre adjoint, Ministère de la gestion du travail et des transports, Gouvernement du Népal, à la Consultation régionale de l'UNIFEM sur les migrations, Delhi, 2010

⁸ UNINSTRAW-UNDP, *Migration, Remittances and Gender responsive Local Development: The Case of Lesotho*, 2010

⁹ UNDP-UNINSTRAW; fondé sur "Migration, Remittances and Gender responsive Local Development: The Case of the Philippines", 2010

¹⁰ Voir UNIFEM 2005, "Claim and Celebrate Women Migrants' Human Rights through CEDAW".

possibilités de migration positives pour eux-mêmes et leurs familles. Dans le pays d'origine, un cercle de femmes, y compris les jeunes filles qui sont restées, remplacent d'instinct les mères migrantes, et souffrent de fatigue, d'absence d'éducation et d'opportunités d'épanouissement humain.

Pour ce qui est de femmes employeurs, engager des travailleurs domestiques étrangers leur permet de réconcilier leur travail et leurs responsabilités familiales. Les soins continuent d'être assurés par des femmes, malgré l'apparition de nouvelles couches sociales marquées par les ethnies et les classes. Les migrantes et les non-migrantes, tout au long de ces chaînes, peuvent tirer parti d'un nouveau paradigme qui remet en question le rôle des femmes en tant que prestataire de soins non rémunérés. Il est possible d'y parvenir en responsabilisant plus les hommes, car ils tendent toujours à être des bénéficiaires indirects plutôt que des acteurs principaux dans les chaînes. Une autre stratégie peut être de fournir des schémas dans les pays d'origine pour que les travailleurs domestiques étrangers aient des papiers en règle.

Pour ce qui est des ménages concernés par les chaînes, les conséquences sont plus positives dans les pays d'origine à revenu plus élevé, lorsque les soins sont plus accessibles et plus abordables. Dans les pays d'origine à revenu plus faible, le ménage aura plus de difficulté à réconcilier travail et vie de famille et moins de possibilités de trouver des solutions. En réalité le concept de "fuite des soins" est de plus en plus utilisé pour faire référence aux effets néfastes que les chaînes mondiales des soins ont sur le bien-être des familles restées dans le pays.

Les derniers acteurs touchés par les chaînes mondiales des soins sont les sociétés, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Dans les deux cas, on note une absence de sens des responsabilités sociales en matière de soins, ce qui est à l'origine même de la formation des chaînes. Les pays d'origine bénéficient des fonds envoyés qui élèvent le niveau d'éducation, de santé, le niveau de vie du ménage/de la communauté et peuvent limiter un mécontentement social. Les sociétés hôtes tirent parti des avantages du fait que des femmes qualifiées entrent dans la force de travail, sans pour autant satisfaire aux besoins qui découlent de ce changement social. Cette commercialisation des soins exacerbe les inégalités et permet souvent d'exploiter les travailleurs étrangers.

Les Chaînes mondiales des soins sont une affaire de développement, même si elles continuent d'être marginales dans le programme de développement. Le FMMD offre une occasion opportune d'organiser un véritable débat transnational sur les soins et les responsabilités de tous les maillons des chaînes afin de garantir que les droits aux soins soient respectés dans les pays d'origine et dans les pays de destination, que les migrantes vivent et travaillent dans de bonnes conditions et puissent s'épanouir et que leurs familles et leurs communautés aient accès au développement durable.

Recommandations

Politiques de développement

- Réexaminer les répercussions de l'équité hommes-femmes dans les politiques macro économiques/commerciales sur les femmes et leur émigration.
- Prôner un changement politique en faveur des femmes, y compris la promotion d'un travail digne et le développement de leurs capacités.
- Promouvoir des schémas de mise en situation régulière pour les travailleurs domestiques étrangers.

Politiques de migration : recherche

- Recueillir des données détaillées par sexe sur les envois de fonds et leur utilisation, avec les détails également pour les travailleurs domestiques étrangers.

- Réexaminer les tendances et les protections légales des travailleurs domestiques étrangers dans les flux sud-sud.
- Effectuer une recherche sensible au genre qui tient compte des disparités entre les hommes et les femmes, sur les répercussions des migrations des deux sexes sur les enfants et les conjoints.
- Faire le plan des bonnes pratiques des transferts de fonds et de leur utilisation en fonction des sexes, les politiques de regroupement familial et les services d'assistance aux conjoints et aux familles restées dans le pays d'origine.

Migrations et politiques du travail, législation, plans, budgets

- Adopter des politiques en faveur des femmes sur les transferts de fonds, les investissements productifs, le regroupement familial et l'assistance aux familles restées dans le pays d'origine
- Tenir compte des travailleurs domestiques dans le droit du travail et adopter des contrats-modèles uniques légalement contraignants pour les travailleurs domestiques, assortis de mécanismes énergiques de mise en application
- Intégrer les perspectives égalitaires en matière de migration et de travail sur les politiques de développement national, local et sectoriel, sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, sur les plans et les budgets

Services de soutien aux travailleurs domestiques étrangers et à leurs familles, y compris la sensibilisation et le soutien pour que les hommes assument les tâches domestiques et la responsabilité des enfants

- Offrir, avant le départ, des orientations et des informations fondées sur les droits, sur la migration dans la sécurité, le développement des capacités, la formation en matière de mobilisation de l'épargne, les transferts sécurisés, les investissements productifs pour les migrantes, y compris les travailleurs domestiques, dans les pays d'origine et les pays de destination.
- Fournir des services, d'assistance sensible au genre, en faveur des femmes, pour les familles des travailleurs migrants dans les pays d'origine et les pays de destination.
- Sensibiliser les hommes et les communautés et offrir un soutien aux hommes afin qu'ils assument le travail domestique et les responsabilités des soins des enfants
- Renforcer les capacités des travailleurs domestiques étrangers, de leurs associations/organisations, à faire respecter leurs droits

Quelques bonnes pratiques

- Une **publication de l'UNIFEM¹¹** en 2009, examine la protection juridique des travailleurs domestiques migrants ou locaux dans 12 pays d'Asie, d'Afrique, des pays arabes et d'Europe. Elle indique les éléments de disparité entre les sexes dans la législation et les contrats, y compris, pour certains travailleurs domestiques, dans le droit du travail des pays d'origine et des pays d'accueil. Ces éléments couvrent toutes les recommandations ci-dessus, et vont des conseils de voyage aux orientations et informations données dans les pays d'origine au départ, aux assurances maladie au retour, en passant par des pratiques de recrutement mieux réglementées, des contrats normalisés et des conditions de travail dignes.
- En partenariat avec l'UNIFEM, le ministère du Travail **Jordanien a adopté un contrat standard unifié et contraignant pour les travailleurs domestiques étrangers** incluant bon nombre des dispositions susmentionnées et il a amendé son droit du travail en 2008 afin d'y inscrire les travailleurs domestiques étrangers et de leur garantir des protections rigoureuses.

¹¹ UNIFEM, 2009, *Legal Protections for Migrant Domestic Workers*.

- En 2008, l'**UNIFEM** a enquêté auprès de **60 travailleurs domestiques migrants indonésiens** à Hong Kong (SAR), en Malaisie et à Singapour, et de 40 ménages transnationaux de travailleurs domestiques étrangers en Indonésie, et a comparé ces données avec le comportement financier (le transfert de fonds) des migrants travaillant dans la construction, les plantations et les produits manufacturés dans les trois pays mentionnés plus haut (voir références aux résultats sur les épargnes, les transferts de fonds, la réception, le suivi de l'utilisation des fonds, en fonction des sexes, page 3 de ce document). L'étude offre des recommandations utiles et sensibles au genre sur des mécanismes de transferts de fonds moins chers et plus accessibles et sur un ensemble de mesures financières tenant compte des disparités hommes-femmes, afin que les envois de fonds des femmes soient une aide au développement.¹²
- **L'OIM met en œuvre un projet sur les enfants des migrantes ukrainiennes en Italie**, afin de renforcer la participation synergique des autorités locales et des gouvernements italien et ukrainien en vue de renverser les effets néfastes de la migration des femmes sur les enfants restés dans le pays d'origine et leurs communautés locales. Le projet vise à développer des capacités et à sensibiliser les institutions locales autour de la migration des femmes et de ses répercussions sur les communautés d'origine et à autonomiser les femmes ukrainiennes en Italie grâce à leur intégration sociale, à une meilleure compréhension des répercussions sur leurs enfants et à une formation à l'utilisation de Skype et des technologies de l'information. Le projet offre également une formation psychosociale et éducative aux enseignants d'Ukraine par le biais de modules, afin d'améliorer leurs capacités de prise en charge des enfants restés dans le pays.
- **Au Bangladesh, l'OIM a organisé deux journées de formation des formateurs en travail domestique** pour un groupe choisi de formateurs d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales.¹³ Cette mise à niveau avait été demandée par le Bureau bangladais de l'emploi et de la formation (BMET), comme un effort supplémentaire d'approfondissement de la formation à l'échelon national et pour préparer mieux les femmes bangladaises aux travaux domestiques à l'étranger. Les femmes ne représentent qu'environ 4% (près de 21 000) de tous les travailleurs migrants bangladais à l'étranger ; mais il semble qu'un nombre bien supérieur de migrantes en situation irrégulière travaillent en Asie et au Moyen-Orient. Cette formation devrait améliorer les capacités sociales et professionnelles, offrir une certification acceptable au niveau international et améliorer d'une manière générale l'appréciation et le statut des travailleurs migrants bangladais à l'étranger.
- **L'OIM appuie les efforts du ministère de la promotion de l'emploi étranger et du bien-être du Sri Lanka**, en vue d'améliorer la formation et le développement des capacités des travailleurs domestiques et d'accroître leur niveau de revenus à l'étranger. La majorité des travailleurs migrants sri lankais sont des femmes, surtout les travailleurs domestiques dans le Golfe, et leurs transferts de fonds sont cruciaux pour l'économie du Sri Lanka. La formation intégrale avant le départ est organisée à la suite de larges consultations avec les secteurs public et privé et couvre le développement des profils d'emploi, la formation professionnelle aux normes, et des modules de formation des formateurs. Le ministère cherche à garantir que les personnes chargées de la formation adoptent les nouvelles normes et programmes et qu'ils assurent avec succès le suivi de la totalité de la formation de ceux qui aspirent à travailler à l'étranger.

15 Septembre 2010

¹² UNIFEM, *The Gender dimensions of Remittances: a Study of Indonesian Domestic Workers in East and Southeast Asia*, 2009.

¹³ Le manuel normalisé de formation au travail domestique pour les travailleurs migrants a été publié par l'OIM Bangladesh en 2007 ; le programme a été développé avec le Bureau bangladais de l'emploi et de la formation (BMET).